

Le Conseil Municipal se réunira le **Vendredi 26 juin 2020 à 18 h**, salle polyvalente, en séance ordinaire.

Ordre du jour :

- Création d'un poste de 3^{ème} adjoint au maire et modification du montant des indemnités
- Affectation des résultats 2019
- Vote des taux 2020 des taxes locales
- Vote du budget 2020
- Tarifs transports scolaires
- Désignation de responsables de la salle polyvalente (titulaire et suppléant)
- Désignation d'un suppléant au Communes Forestières
- Désignation d'un délégué RGPS
- Fonds d'aide aux entreprises du territoire
- Divers

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six juin à 18 h, le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 18 juin 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry MENUCELLI, Maire.

Etaient présents : Thierry MENUCELLI, Vincent ECHASSERIEAU, Nathalie BOURDELAS, Brigitte ROBERT, Jean-Luc AUGÉ, Jean-Luc CHAPUT, Jérôme RABY, Maryanick CHAMPAUD, Luc JEGOU, Isabelle JEGOU.

Brigitte ROBERT est nommée secrétaire de séance.

On passe à l'ordre du jour.

1. Création d'un poste de 3^{ème} adjoint au maire *Délib.n°12/2020*

M. le Maire exprime le souhait de créer un poste de 3^{ème} adjoint afin de pouvoir déléguer encore plus de dossiers, ce qui à terme renforcera l'efficacité de l'action communale.

Il ajoute que de façon à ce que cette décision n'impacte pas les finances communales, les indemnités du 3^{ème} adjoint seront prises sur les indemnités du maire et des 1^{er} et 2^{ème} adjoints, qui, tous, ont accepté ce principe et la baisse qu'il induit.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition, à 9 voix pour et une contre.

2. Election d'un troisième adjoint au Maire *Délib.n°13/2020*

Sous la présidence de M. MENUCELLI Thierry, maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du 3^{ème} adjoint. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme ROBERT Brigitte et Mme JEGOU Isabelle

Élection d'un troisième adjoint

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application de la délibération antérieure, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à **trois** le nombre des adjoints au maire de la commune.

Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 10
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
 d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... 10
 f. Majorité absolue..... 6

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
AUGE Jean-Luc	10	dix

Proclamation de l'élection du troisième adjoint

M. AUGÉ Jean-Luc a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

3. Indemnités du Maire et des Adjointes

Délib.n°14/2020

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 2 juin 2020 n°7/2020 fixant l'indemnité des adjoints.

Cette délibération aurait dû également prévoir l'indemnité du maire puisque lors du précédent mandat le maire ne percevait pas le taux maximum (délibération n°5/2016 du 29/01/2016).

Il propose donc :

- de confirmer le taux d'indemnité du maire du 26 mai au 30 juin 2020
- d'établir de nouveau taux suite à l'élection du 3^{ème} adjoint à compter du 1^{er} juillet 2020 afin de conserver la même enveloppe budgétaire.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix, approuve la proposition suivante et dit qu'elle sera effective au 1^{er} juillet 2020 :

	Taux en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (soit actuellement IB 1027)	Pour information Montant brut mensuel en € du 26 mai au 30 juin 2020
Maire	25,50 %	991,80 €

	Taux en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (soit actuellement IB 1027)	Pour information Montant brut mensuel en € à compter du 1 ^{er} juillet 2020
Maire	21 %	816,77 €
Adjoint au Maire	8,10 %	315,04 €

4. Affectation des Résultats de l'exercice 2019

Délib.n°15/2020

Le Conseil Municipal,

Se référant au compte administratif de l'exercice 2019,
 Statue sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
 Considérant les éléments suivants :

Pour Mémoire :

- Excédent d'investissement antérieur reporté + 123 518,86 €

Solde d'exécution de la Section d'Investissement au 31/12/2019

- Solde d'exécution de l'exercice - 84 435,21 €

soit un solde d'exécution cumulé de (Recette Investissement 001 BP 2020): + **39 083,65 €**

Besoin de Financement de la Section d'Investissement au 31/12/2019

- Restes à réaliser en dépenses d'investissement	- 5 580,00 €
- Restes à réaliser en recettes d'investissement	0,00 €
Besoin de financement total :	- 5 580,00 €

Report excédent fonctionnement antérieur :	28 100,77 €
Résultat fonctionnement 2019 :	+ 12 571,41 €
Résultats Cumulés de Fonctionnement à affecter au 31/12/2019 :	+ 40 672,18 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1. Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2020)	0,00 €
2. Affectation complémentaire en « Réserves » (crédit du compte 1068 sur BP 2020)	0,00 €
3. Excédent de fonctionnement reporté (crédit du compte 002 sur BP 2020)	+ 40 672,18 €
TOTAL :	+ 40 672,18 €

5. Taux des Taxes Directes Locales 2020

Délib.n°16/2020

M. le Maire propose de maintenir les taux de 2019 pour les taxes directes locales, et rappelle qu'on ne vote désormais plus pour le taux de la taxe d'habitation.

Les taux proposés sont les suivants :

Taxe Foncière Bâti : 16,68 %

Taxe Foncière Non Bâti : 85,59 %

Ces taux donneraient un produit attendu de **40 645 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition, à l'unanimité des voix.

6. Budget Primitif 2020

Délib.n°17/2020

M. le Maire présente le budget primitif 2020 qui s'équilibre en fonctionnement à 291 768 € et en investissement à 53 647 €.

Les travaux, acquisitions et participations votées sont :

- Toiture chaufferie
- Matériel informatique mairie
- Participation au centre de Secours de St Léonard de Noblat
- Acquisition véhicule

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, approuve ce budget.

7. Tarifs transports scolaires 2020/2021

Délib.n° 18/2020

M. le Maire fait part du mail envoyé le 20 avril 2020 par les services du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine concernant la modification des tarifs transports scolaires à compter de janvier 2020 afin de prendre en charge le cas des familles de 3 enfants et plus.

Après en avoir débattu, à l'unanimité des voix le Conseil Municipal approuve les tarifs suivants qui seront appliqués à compter de l'année scolaire 2020/2021 :

Tranche	Quotient familial *	Tarif régional						Montant de participation de l'AO2								
		Tarif annuel ½ pensionnaire			Tarif annuel interne			Tarif annuel ½ pensionnaire						Tarif annuel interne		
		1 ^{er} et 2 ^{ème} enfants	3 ^{ème} enfant (-30%)	4 ^{ème} enfant et suivants (-50%)	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfants	3 ^{ème} enfant (-30%)	4 ^{ème} enfant et suivants (-50%)	Maternelle et primaire			Secondaire			Secondaire		
								1 ^{er} et 2 ^{ème} enfants	3 ^{ème} enfant (-30%)	4 ^{ème} enfant et suivants (-50%)	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfants	3 ^{ème} enfant (-30%)	4 ^{ème} enfant et suivants (-50%)	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfants	3 ^{ème} enfant (-30%)	4 ^{ème} enfant et suivants (-50%)
1	< 450 €	30 €	21 €	15 €	24 €	16,80 €	12 €	30 €	21 €	15 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2	De 451 € à 650 €	51 €	35,70 €	25,50 €	39 €	27,30 €	19,50 €	51 €	35,70 €	25,50 €	20 €	14 €	10 €	15 €	10,50 €	7,50 €
3	De 651 € à 870 €	81 €	56,70 €	40,50 €	63 €	44,10 €	31,50 €	81 €	56,70 €	40,50 €	50 €	35 €	25 €	42 €	29,40 €	21 €
4	De 871 € à 1 250 €	114 €	79,80 €	57 €	93 €	65,10 €	46,50 €	114 €	79,80 €	57 €	85 €	59,50 €	42,50 €	73,50 €	51,45 €	36,75 €
5	>1 250 €	150 €	105 €	75 €	120 €	84 €	60 €	150 €	105 €	75 €	120 €	84 €	60 €	105 €	73,50 €	52,50 €
Non ayant-droit - 3km		195 €	136,50 €	97,50 €	150 €	105 €	75 €	195 €	136,50 €	97,50 €	165 €	115,50 €	82,50 €			
Non ayant-droit Non-respect carte scolaire		195 €	136,50 €	97,50 €	150 €	105 €	75 €	195 €	136,50 €	97,50 €	0 €	0 €	0 €			
Navette RPI		30 €	21 €	15 €												

En conservant la gratuité pour le primaire cela correspond à une participation parentale de :

Tranche	Quotient familial *	Tarif annuel ½ pensionnaire Secondaire		
		1 ^{er} et 2 ^{ème} enfants	3 ^{ème} enfant (-30%)	4 ^{ème} enfant et suivants (-50%)
1	< 450 €	30 €	21 €	15 €
2	De 451 € à 650 €	31 €	21,70 €	15,50 €
3	De 651 € à 870 €	31 €	21,70 €	15,50 €
4	De 871 € à 1 250 €	29 €	20,30 €	14,50 €
5	>1 250 €	30 €	21 €	15 €
Non ayant-droit ** - 3km		30 €	21 €	15 €
Non ayant-droit ** Non-respect carte scolaire		195 €	136,50 €	97,50 €

8. Désignations de responsables de la salle polyvalente

Délib.n°19/2020

M. le Maire propose de désigner un responsable de la salle polyvalente notamment pour gérer les locations (état des lieux, vérification des équipements ...)

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, propose Monsieur Jean-Luc AUGÉ à cette tâche, qui pourra être secondé par Monsieur Vincent ECHASSERIEAU et Madame Brigitte ROBERT.

9. Désignations Délégués Fédération Nationale des Communes Forestières

Délib.n°20/2020

M. le Maire rappelle que par délibération du 2 juin 2020 n°11/2020 Monsieur Luc JEGOU a été désigné délégué de la commune auprès de la Fédération Nationale des Communes Forestières.

Il s'avère nécessaire de désigner un suppléant.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, désigne Monsieur Jérôme RABY pour être délégué suppléant auprès de la Fédération Nationale des Communes Forestières.

10. RGPD

Délib.n°21/2020

M. le Maire rappelle que par délibération du 31 août 2018 n°28/2020 le cabinet THEMYS, représenté par Bernard ROUSSELY, avait été désigné Délégué à la Protection des Données (DPD). Il propose la reconduction de cette délégation conformément au Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD).

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, approuve cette proposition et charge son maire de l'appliquer.

11. Participation au fonds d'accompagnement financier à destination des entreprises impactées par la crise de l'épidémie COVID 19 mis en place par la Cte de Cnes

Délib.n°22/2020

M. le Maire fait part du courrier de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, relatif à la participation des communes au fonds d'accompagnement financier à destination des entreprises impactées par la crise sanitaire de l'épidémie COVID 19 à hauteur de 3 € par habitant, ce qui ferait un montant de 537 € pour Cheissoux.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, approuve cette participation et charge son maire de l'appliquer.

12. Divers

✓ Messieurs ECHASSERIEAU et AUGÉ ainsi que Mme JEGOU sont chargés de faire un comparatif pour les assurances de la Commune.

✓ Il est envisagé l'acquisition d'une dessileuse pour la livraison des copeaux d'environ 1000 € HT et la vente du camion SAVIEM au poids de la ferraille. Des précisions sont sollicitées pour la concrétisation de cet achat et de cette vente.

✓ M. le Maire propose une réflexion sur les moyens de limiter la vitesse sur le CD 13 à Villemonteix et dans la traversée du Bourg. La commission sécurité routière se réunira vendredi 17 juillet à 18 h.

Une commission chargée d'étudier le coût des assurances et des abonnements téléphoniques et à internet se réunira le jeudi 16 juillet à 18 h.

✓ Suite à la visite de la piste des Combettes par la commission des travaux le 6 juin dernier, il est décidé de réaliser en régie directe le curage des fossés et l'apport de matériaux aux endroits le nécessitant d'ici fin octobre.

✓ M. le Maire propose aux conseillers municipaux une visite du patrimoine communal le jeudi 23 juillet à 18 h.

Aucun public n'étant présent, l'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h.

Le MAIRE	Le secrétaire de séance
Thierry MENUCELLI	Brigitte ROBERT
Jean-Luc AUGÉ	Nathalie BOURDELAS
Maryanick CHAMPAUD	Jean-Luc CHAPUT
Vincent ECHASSERIEAU	Isabelle JEGOU
Luc JEGOU	Jérôme RABY